

AUTORISATION PARENTALE A RENDRE AU PLUS TARD LE
MERCREDI 2 SEPTEMBRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Madame, Monsieur,

Une sortie d'intégration, encadrée par les enseignants, est prévue le vendredi 04/09/2026 pour l'ensemble des classes entrantes de l'établissement.

Pour cette sortie, veillez à ce que votre enfant ait **un équipement adapté à la randonnée ou à la marche**

(Chaussures de marche, leggings ou survêtement ou short, veste imperméable, casquette et **un petit sac à dos**)

Un pique-nique si votre enfant n'est pas interne et une bouteille d'eau (1,5 litre) + barres énergétiques. NB : les élèves DP bénéficieront d'une remise d'ordre.

La carte de bus Citéa pour les élèves qui prennent le bus

- Rendez vous au lycée à **8 h 00**
- Pour les élèves qui utiliseront les bus de la ville, merci d'indiquer ci-dessous en cochant la case si vous souhaitez que votre enfant descende au Pôle bus à la fin de la journée.
 - ☐ Au Pôle bus
 - ☐ Au Lycée

Attention : les élèves n'ayant pas rendu l'autorisation parentale signée et les élèves « non autorisés » devront restés au lycée sur l'horaire de sortie prévu pour la classe

Rappel du cadre juridique :

Principe de laïcité Article L.141-5-1 du code de l'éducation

« Dans toutes les activités placées sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants, y compris celles qui se déroulent en dehors de l'enceinte de l'établissement (sorties ou voyages scolaires de tout type, activités dans les stades et équipements sportifs), les élèves ne peuvent porter de signes ou tenues par lesquelles ils manifestent ostensiblement leur appartenance religieuse »

La direction

Je soussigné Mme ou M.....responsable légal de,
scolarisé(e) en classe de

☐ **Accepte** ☐ **N'accepte** pas que ma fille/fils participe à cette sortie dans les conditions évoquées ci-dessus.

A.....le.....Signature.....